



COLAS TEAM CUP

2022 - 2023



1 PRÉSENTATION DU GROUPE COLAS



LA ROUTE

Construction, entretien et maintenance d'infrastructures routières, aéroportuaires, d'aménagements urbains, environnementaux, etc. incluant la pose d'équipements de sécurité et de signalisation routières.

NOTRE RAISON D'AGIR

Relier les hommes et faciliter les échanges dans le monde d'aujourd'hui et de demain.



LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Production, distribution, vente et recyclage de granulats, émulsions, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume.

NOTRE MISSION

Imaginer, construire et entretenir des infrastructures de transport **de façon responsable**, à partir de notre ancrage local à travers le monde.



LE FERROVIAIRE

Conception et ingénierie de grands projets complexes, construction, renouvellement et maintenance de réseaux ferroviaires (lignes à grande vitesse, voies traditionnelles, tramways, métros).

NOTRE AMBITION

Être le leader mondial des solutions de mobilité innovantes et responsables.

Colas exerce également une activité de **TRANSPORT D'EAU ET D'ENERGIE**

1 LE GROUPE COLAS EN CHIFFRES



54 600

collaborateurs

(au 31 décembre 2020)

Effectif moyen sur l'année : 59 400



12,3

Md€ de chiffre d'affaires



55 %

du chiffre d'affaires total
réalisé à l'international



50

pays d'implantation

sur les 5 continents



60 000

chantiers



63%

des collaborateurs ont suivi
au moins **une formation** dans l'année



3 000

unités de production
et recyclage de **matériaux**



TOP 5

des recycleurs mondiaux



800

entités locales

2 QU'EST-CE QUE LA COLAS TEAM CUP ?

Compétition interne regroupant tous les collaborateurs du Groupe (managers, compagnons, ETAM/cadres...)

Événement mondial disputé par zone géographique

3 disciplines concourues en phases qualificatives locales puis en finales internationales

2 QU'EST-CE QUE LA COLAS TEAM CUP ?

MISSION



**MISE EN PLACE
D'UN CHALLENGE
SPORTIF ET
COLLABORATIF
POUR LE GROUPE
COLAS**

VISION



**UN PROJET
INTERNATIONAL
INCLUSIF AU CŒUR
DE LA STRATÉGIE
RSE**

VALEURS



**RESPECT
PARTAGE
AUDACE**

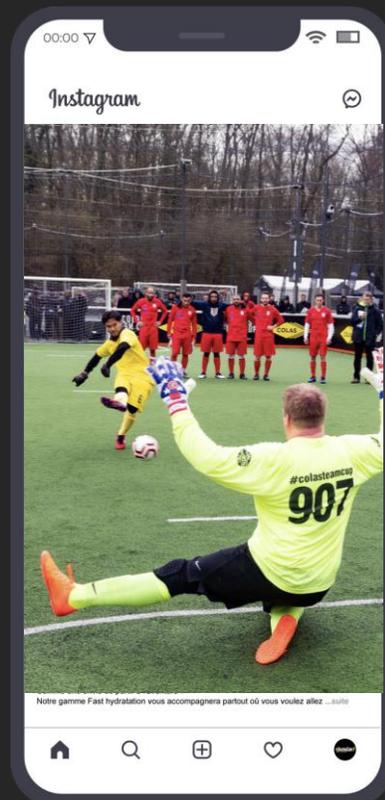
3 LES 3 EPREUVES



DISCIPLINE:
RUNNING

FORMAT QUALIFICATIF:
10 km / Semi / Marathon
(participation à une course officielle)

FORMAT FINALES :
Equipe par zone géographique avec un long run et un relais



DISCIPLINE:
FOOTBALL À 5

FORMAT QUALIFICATIF:
Tournoi local par zone géographique organisé par les relais locaux de la zone

FORMAT FINALES :
Equipe par zone géographique deux journées de tournoi



DISCIPLINE:
INCROYABLE TALENTS !

FORMAT QUALIFICATIF:
Envoi d'une vidéo de 2min et sélection locale par un jury composé d'experts et de collaborateurs.

FORMAT FINALES :
Spectacle et galeries/exposition

La compétition étudiante



1 LES PRINCIPES MAJEURS

OUVRIR LA CTC AUX ÉTUDIANTS

Organiser pour une sélection d'universités et d'écoles internationales un versant étudiant de la Colas Team Cup .

La compétition aura le même format que celle des collaborateurs

Colas avec 3 épreuves (Running, Football à 5, Incroyables Talents

!) réparties en différentes zones géographiques.

OBJECTIFS

- Créer des passerelles avec les grandes écoles françaises et internationales.
- Faire connaître le groupe Colas, sa culture d'entreprise et ses valeurs aux étudiants.
- Créer du lien avec les talents de demain et les recruter.
- Valoriser la marque entreprise auprès de futurs collaborateurs.

2 LE CONCEPT

Inscriptions

- Lancement des inscriptions dès la diffusion de la communication dans les écoles sélectionnées.
- Les inscriptions se feront directement sur le site internet de la Colas Team Cup grâce à un accès dédié aux étudiants.
- Lors de leur inscription, les étudiants devront lire et accepter la charte de l'événement, la politique de protection des données personnelles, les droits à l'image et la décharge de responsabilité.
- Les étudiants peuvent participer aux 3 disciplines proposées dans la Colas Team Cup (choix d'une discipline sur les 3).

Qualifications

- Pour le football à 5, les étudiants seront invités à participer à un tournoi organisé par les relais locaux en parallèle du tournoi des collaborateurs.
- Pour le running, le processus de sélection est le même que pour les collaborateurs : participation à une course officielle et enregistrement du temps effectué sur le site internet.
- Pour Incroyables Talents !, le processus de sélection est également le même que pour les collaborateurs : les étudiants devront envoyer une vidéo de 2 min de leur talent/passion.

Finales

- Suite à ces étapes, les étudiants qualifiés auront l'opportunité de se rendre aux grandes finales internationales.
- Pour la participation aux finales, les étudiants ne seront pas en compétition avec les collaborateurs : comme pour les qualifications, des compétitions parallèles seront organisées.
- Enfin, à l'issue de ces finales les gagnants seront récompensés par un prix.

3 LES DATES CLÉS

1^{er} mars au 29 avril
2022

PHASE 1
INSCRIPTIONS

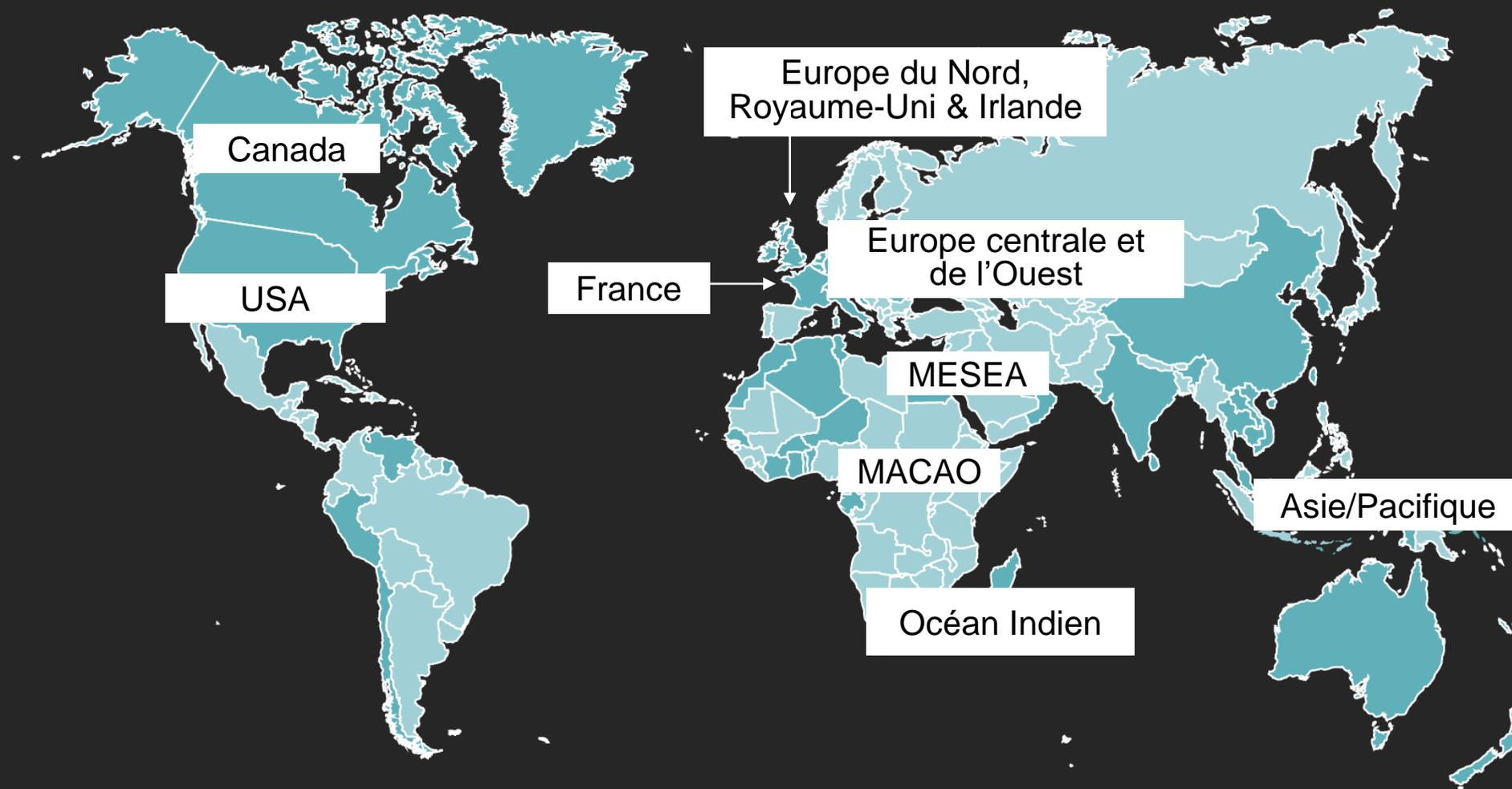
30 avril au 20 novembre
2022

PHASE 2
QUALIFICATIONS
LOCALES

2023

PHASE 3
FINALE
SINTERNATIONALES

4 LES ZONES GEOGRAPHIQUES



Chaque zone géographique est détaillée en annexe.



COLAS TEAM CUP

2022 - 2023



Une question ? marianne.guyot@colas.com



COLAS TEAM CUP

PLUS VITE ET PLUS FORT ENSEMBLE

CHARTRE COLAS TEAM CUP
COMPETITION ETUDIANTE

MESSAGE D'INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Chères étudiantes, chers étudiants,

Colas est aujourd'hui leader mondial de la construction et de la maintenance des infrastructures de transport. Chaque année, le Groupe accueille plus de 6 000 talents en CDI et plus de 2 500 stagiaires et alternants à travers le monde. Tous les deux ans, Colas organise un challenge international pour ses 57 000 collaborateurs baptisé Colas Team Cup. Pour la première fois, cet événement s'ouvre aux étudiantes et étudiants. A travers cette belle compétition, venez découvrir nos valeurs de respect, partage et audace. Je suis heureuse et fière de pouvoir vous convier à cet événement phare de la culture d'entreprise de Colas.

Rejoindre l'aventure Colas Team Cup c'est l'opportunité de représenter votre pays et de porter haut les couleurs de votre université ou de votre école. Les inscriptions ouvrent début mars, les qualifications se déroulent jusqu'en novembre et enfin les finales internationales se tiendront en mars 2023. Vous avez la possibilité de participer à une des trois disciplines de la compétition : le football à 5, le running et « Incroyables Talents ! », une épreuve dédiée aux talents artistiques et aux passionnés. Chaque participation à la Colas Team Cup permettra de soutenir des associations, une initiative portée par la Fondation d'entreprise Colas.

Participer c'est se dépasser, c'est démontrer votre audace. S'engager, c'est respecter les autres et faire preuve de fair-play. Et pour nous, vous accompagner c'est partager des moments forts et être à votre écoute tout au long de la compétition. Dans un cadre sportif et convivial, venez rencontrer les collaborateurs du Groupe, pour échanger avec eux sur leurs expériences professionnelles, mais aussi des étudiantes et étudiants venus du monde entier. La féminisation de nos métiers étant un enjeu majeur, j'espère que vous serez nombreuses à relever ce défi.

Je déclare officiellement ouverte cette première édition de la compétition étudiante Colas Team Cup.

Amélia Irion

PRÉAMBULE

La Colas Team Cup est un challenge compétitif international organisé par le groupe Colas à destination des étudiantes et étudiants.

La présente Charte a pour objectifs de :

- fixer le cadre général de l'organisation de la compétition,
- décrire le rôle et les missions de chaque partie prenante de la compétition (comité de pilotage, relais locaux RH, participants, supporters),
- définir les règles relatives à la participation des étudiants à la compétition,
- préciser les droits et les devoirs des participants.

Chacun de ces éléments fait l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

La charte Colas Team Cup s'applique à l'ensemble des participants à la compétition.

SOMMAIRE

1. Présentation de la Colas Team Cup
 - 1.1. La compétition
 - 1.2. Les objectifs
 - 1.3. Les acteurs
 - 1.4. Les zones géographiques
 - 1.5. L'esprit Colas Team Cup
2. Les sélections locales
 - 2.1. Règles de participation
 - 2.2. Inscriptions sur internet et période de sélection
 - 2.3. Critères de sélection
 - 2.4. Règlement sportif
 - 2.4.1 Course à pied
 - 2.4.2 Football à 5
 - 2.4.3 Incroyables Talents
 - 2.5. Sélection des qualifiés
 - 2.6. Annonce de la liste des qualifiés
 - 2.7. Règlement présence digitale
3. Les finales internationales
 - 3.1 Date
 - 3.2 Lieu
4. Droits et propriété intellectuelle

ANNEXES

- ANNEXE 1 - BAREME DE POINTS COURSE A PIED
- ANNEXE 2 - REGLEMENT SPORTIF COURSE A PIED
- ANNEXE 3 - BAREME DE POINTS FOOTBALL À 5
- ANNEXE 4 - REGLEMENT SPORTIF FOOTBALL À 5
- ANNEXE 5 – BAREME DE POINTS INCROYABLES TALENTS
- ANNEXE 6 – DECHARGE DE RESPONSABILITE
- ANNEXE 7 – CESSION DE DROITS A L'IMAGE
- ANNEXE 8 – POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Document d'acceptation de la charte Colas Team Cup à retourner daté et signé électroniquement lors de l'inscription sur www.colasteamcup.com

CHAPITRE 1 – Présentation de la Colas Team Cup

1.1. La compétition

La Colas Team Cup est une compétition ouverte aux étudiantes et étudiants (dans la limite des places disponibles) des écoles et universités sélectionnées par le groupe Colas.

Les étudiantes et étudiants devront être obligatoirement majeurs et inscrits dans les écoles ou universités sélectionnées au moment de leur participation, c'est à dire entre mars 2022 et mars 2023.

Cette compétition est organisée autour de trois disciplines : le football à 5, la course à pied et Incroyables Talents.

Elle se déroule en trois phases :

- Du 1^{er} mars au 29 avril 2022 : inscription en ligne sur le site internet www.colasteamcup.com
- Du 30 avril au 20 novembre 2022 : sélections locales organisées dans chaque zone géographique (voir 1.4 Les zones géographiques)
- Mars 2023 : Finales internationales

Les participants représentent leur zone géographique (voir paragraphe 1.4).

1.2. Les objectifs

- Faire vivre une expérience fédératrice, dynamique, inoubliable à tous les étudiants des écoles ou universités invitées.
- Favoriser la transversalité : par le sport et les échanges entre les équipes, les étudiants tisseront des liens et se créeront un réseau qui pourra leur être utile dans leur vie professionnelle.
- Incarner les valeurs de Colas à travers un événement exceptionnel.
- Faire connaître le groupe Colas et sa culture d'entreprise aux étudiantes et étudiants.
- Créer des passerelles, des rencontres avec les écoles et universités et le groupe Colas.

1.3. Les acteurs

Les parties composant la Colas Team Cup sont :

- le « comité de pilotage », chargé de l'organisation de l'événement,
- les « relais locaux RH », chargés de la gestion et de l'organisation des compétitions dans leur zone géographique (voir paragraphe 1.4),
- les « participants » inscrits à l'une des trois disciplines,
- les « supporters ».

Toute personne ou organisation appartenant, à quelque titre que ce soit, aux parties ci-dessus est liée par les dispositions de cette charte et doit les respecter.

1.4. Les zones géographiques

Tous les étudiants des écoles et universités sélectionnées et implantées dans ces pays sont invitées à participer à la Colas Team Cup.

ZONES GEOGRAPHIQUES	REGIONS/PAYS INCLUS	RELAIS LOCAUX RH
FRANCE	France	Marianne GUYOT marianne.guyot@colas.com
OCEAN INDIEN	Maurice, La Réunion	Julien MOTOU (Maurice) julien.moutou@transinvest.mu Martine DE FOIARD BROWN (La Réunion) defoiardbrown@gtol.fr
MACAO (Maroc, Afrique Centrale & Afrique de l'Ouest)	Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon, Togo	Zeineb BOUDALI zeineb.boudali@colasafrique.com
EUROPE DU NORD, ROYAUME-UNI & IRLANDE	Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Islande, Groenland, Île de Man, Finlande	Debora MARCARELLI debora.marcarelli@colas.com Victor MAIER victor.maier@colas.com
EUROPE CENTRALE ET DE L'OUEST	Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Croatie, Slovénie, Roumanie, Italie	Debora MARCARELLI debora.marcarelli@colas.com Marjorie DE ABREU (Suisse) marjorie.deabreu@piasio.ch
MESEA (Moyen-Orient, Afrique du Sud et de l'Est)	Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Egypte, Afrique du Sud	Marius LOUW (Moyen-Orient) marius.l@colas-middle-east.com
USA	Alaska, Arkansas, Californie, Caroline du Sud, Colorado, Dakota du Sud, Floride, Géorgie, Illinois, Missouri, Nebraska, New York, Ohio, Pennsylvanie, Virginie, Wyoming	Kim SLOAN ksloan@colasinc.com

CANADA	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Ontario, Québec, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest, Yukon	Jennifer COHEN jennifer.cohen@colascanada.ca
ASIE / PACIFIQUE	Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Thaïlande, Vietnam	Katel ROBELIN (Nouvelle-Calédonie) katel.robelin@colasnc.nc Christophe VOY cvoy@tipcoasphalt.com Alisa RODSAWAT Alisa_rod@tipcoasphalt.com

1.5. L'esprit Colas Team Cup

Tous les participants et équipes souhaitant concourir à l'une des épreuves de la Colas Team Cup devront respecter, sans aucun écart possible, les règles de fair-play énoncées ci-dessous au risque d'être exclus de la compétition :

- pratiquer la discipline avant tout pour s'amuser,
- observer et respecter strictement tous les règlements et ne jamais commettre ou chercher à commettre délibérément une faute,
- respecter en toutes circonstances l'officiel, l'arbitre, le concurrent, le coéquipier et l'organisateur,
- accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité,
- refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie,
- garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi,
- refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus,
- reconnaître dignement la victoire de l'adversaire,
- vivre ses victoires avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.

CHAPITRE 2 – Les sélections locales

2.1. Règles de participation

- a) être étudiant dans une école ou université invitée par le groupe Colas,
- b) être en possession d'une carte étudiante et/ou d'un certificat de scolarité pour les années universitaires 2022 et 2023 (tout au long de la compétition).
- c) être majeur,
- d) ne participer qu'à une seule des trois disciplines de la Colas Team Cup,
- e) dater et signer électroniquement lors de son inscription le document d'acceptation de la présente charte,
- f) dater et signer électroniquement lors de son inscription la décharge de responsabilité indiquant n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique en compétition de l'un des deux sports de la Colas Team Cup.
- g) dater et signer électroniquement lors de son inscription l'autorisation de droit à l'image,
- h) dater et signer électroniquement lors de son inscription la Politique de Protection des Données Personnelles.

2.2. Inscriptions sur internet et période de sélection

INSCRIPTIONS

Pour participer à la Colas Team Cup, le participant ou l'équipe devra obligatoirement s'inscrire sur le site internet www.colasteamcup.com entre le 1er mars et le 29 avril 2022 via la création d'un compte utilisateur. Passé ce délai, les inscriptions seront définitivement clôturées.

Lors de l'inscription, le participant devra sélectionner sa discipline puis saisir des informations liées à son identité afin de se créer un compte utilisateur. Avant de valider une inscription, les instances organisatrices de la compétition vérifieront :

- que le participant remplit les conditions a) à d) de l'article 2.1,
- que le participant aura bien complété et signé électroniquement sur son compte utilisateur les documents visés au e) à h) de l'article 2.1.

L'inscription sera définitive à réception par le participant d'un email de confirmation de la part des instances organisatrices de la compétition adressé sur la boîte mail dont les coordonnées auront été indiquées par le participant lors de la création de son compte utilisateur.

Les inscriptions seront clôturées le 29 avril 2022 à minuit, heure de Paris.

PÉRIODE DE QUALIFICATION

Les participants pourront se qualifier pour les finales internationales du 30 avril 2022 au 20 novembre 2022. Ils disposeront de cette période pour réaliser sur leur temps libre leur performance et participer aux différents tournois locaux de la Colas Team Cup.

Aucun résultat ne sera comptabilisé avant ou après ces dates.

2.3. Critères de sélection

Les compétitions sportives sont régies par un système de cotation par points déterminé en fonction de la performance mais aussi de la « présence digitale » des participants et des équipes sur le site internet de la Colas Team Cup et sur le réseau social Instagram.

Ainsi :

- A chaque performance individuelle ou collective sur l'épreuve correspond un nombre de points associés (maximum de 850 points),
- A chaque action de soutien sur le site internet correspond un nombre de points (maximum de 50 points),
- A chaque action de partage de photos sur Instagram avec #colasteamcup correspond un nombre de points (maximum de 100 points).

Le cumul des points permettra d'établir un classement des participants.

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « critères de qualification et calcul des points » du site internet : www.colasteamcup.com.

ENCOURAGER LES SPORTIFS SUR www.colasteamcup.com

Des supporters internes ou externes aux écoles et universités pourront encourager un participant ou une équipe. Il suffira au « supporter » de se rendre via le site internet : www.colasteamcup.com sur la fiche du participant ou de l'équipe qu'il souhaite soutenir et de saisir ses coordonnées (nom, prénom, adresse email valide) puis de cliquer sur le bouton « JE SOUTIENS ». Un supporter ne pourra voter que dix fois et jamais deux fois pour le même participant ou la même équipe.

Pour chaque « soutien » reçu, le participant ou l'équipe se verra attribuer 1 point. Le total des points ainsi cumulés ne pourra excéder 50 points. Le système informatique comptabilisera automatiquement les points et les intégrera au total.

COMMUNIQUER SUR INSTAGRAM

Lors de son inscription, le participant ou l'équipe pourra indiquer dans le formulaire son compte Instagram. A chaque fois que le participant ou l'équipe publiera sur son compte Instagram une photo en relation directe avec la Colas Team Cup (Voir détails dans le règlement « Présence digitale » pour connaître les modalités d'un post valide et comptabilisé) et y associera le hashtag #colasteamcup, il remportera 1 point. Le total des points ainsi cumulés ne pourra excéder 100 points. Le système informatique comptabilisera automatiquement les points et les intégrera au total.

Toutes tentatives de fraude et de gain de points ne respectant pas la charte et le règlement « Présence digitale » entraînera une exclusion automatique de la compétition.

2.4. Règlements sportifs

Compte tenu de l'esprit de la Colas Team Cup (voir paragraphe 1.5), les règlements des fédérations dont relève chacun des deux sports de la compétition ont été assouplis et figurent en annexes de la présente charte ainsi que sur le site internet www.colasteamcup.com.

2.4.1 La course à pied

Les inscrits à cette discipline devront participer à une course officielle (compétition délivrant un certificat de participation faisant état de la distance parcourue et du temps réalisé) sur une distance officielle (10 km / semi-marathon / marathon) dans les délais impartis (30 avril 2022 – 20 novembre 2022 à minuit - heure de Paris).

Les participants devront saisir leur performance sur leur compte utilisateur (ex. 2h50' sur semi-marathon) et télécharger un justificatif de performance (impression écran du classement de la course, certificat de performance de l'organisateur de la course, etc.)

Le barème de points complet de la course à pied est présenté en annexe 1 de la Charte.

Le règlement complet de la course à pied est présenté en annexe 2 de la Charte.

2.4.2 Le Football à 5

Le football à 5 est une variante du football qui se joue à cinq joueurs/joueuses (quatre joueurs/joueuses et un gardien de but) sur un terrain de dimension réduite en salle spécialisée ou en extérieur. La dimension des terrains est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes.

Une équipe est composée de 5 joueurs/joueuses sur le terrain et de 2 remplaçant(e)s. Chacune des équipes désignera un capitaine.

L'objectif est de marquer plus de buts que son adversaire au cours d'un match qui se disputera sur deux périodes et qui sera encadré par un arbitre désigné préalablement par les instances organisatrices. La durée des périodes est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes (recommandation de 2 périodes de 10 minutes).

L'équipement individuel nécessaire à la participation à ce sport, en particulier la tenue, les chaussures et les protège-tibias, est à la charge du participant.

Le barème de points complet du football à 5 est présenté en annexe 3 de la Charte.

Le règlement complet du football à 5 est présenté en annexe 4 de la Charte.

Pour favoriser la mixité dans les équipes de football, un système de bonus est mis en place pour les matchs de qualification. Ainsi, une équipe mixte (femme - homme) de 7 membres, constituée a minima d'une joueuse, obtiendra un but bonus dans le score final du match à condition que la(les) joueuse(s) soi(en)t présente(s) sur le terrain durant toute la durée du match.

2.4.3 Incroyables Talents

A. LES CATEGORIES

Catégories ouvertes à tous les talents ayant plus de 18 ans au 30 avril 2022 (individuellement ou en groupe de 5 personnes maximum) :

- Danse
- Chant
- Pratique musicale

- Arts plastiques
- « My passion »

B. DEFINITIONS DES CATEGORIES

- **DANSE** : Activité artistique d'une personne seule ou de plusieurs partenaires consistant à exécuter une suite de mouvements rythmés du corps et d'attitudes rythmiques, le plus souvent au son d'une musique instrumentale ou vocale. Tout style de danse est autorisé en individuel ou en équipe.
- **CHANT** : Le chant est une émission de sons variés et rythmés par lesquels la voix s'élève et s'abaisse, de manière à former un ensemble musical. Tout type de chant est autorisé comme le rap, le slam, le lyrique, le beatbox, le gospel, la pop, le reggae...
- **PRATIQUE MUSICALE** : La musique est « l'art des sons » et englobe toute construction artistique destiné à être perçu par l'ouïe. Tout type d'instrument musical est autorisé.
- **ARTS PLASTIQUES** : Les arts plastiques sont le regroupement de toutes les pratiques ou activités donnant une représentation artistique, esthétique, au travers de formes et de volumes. Dans cette catégorie vous pouvez retrouver le dessin, la peinture, la sculpture, le graffiti, la photographie, la vidéo...
- **« MY PASSION »** : Passionné de cuisine, d'histoire, de nature ou détenteur d'une collection hors pair ? Faites-nous « vibrer » en nous partageant votre passion.

C. DÉROULÉ DES CATEGORIES

Chaque talent présentera le numéro de son choix, en tenue de scène via une courte vidéo de sa prestation. La prestation ne pourra excéder 2 minutes. Au-delà de ce temps, les éléments ne seront pas pris en considération.

Le candidat téléchargera cette vidéo sur son compte utilisateur directement sur le site dédié Colas Team Cup afin que cette dernière puisse être notée.

L'interprète apparaissant sur la vidéo doit être le participant lui-même. Ce qui exclut toute diffusion d'une œuvre déjà existante réalisée par une autre personne.

Le candidat devra s'assurer que la qualité de l'image et du son soit suffisante pour être noté par le jury.

La vidéo devra respecter les contraintes suivantes :

- Format : MPEG 4, .mov, .wmv (aucun .flv accepté)
- Poids : 120 Mo maximum

Pendant toute la durée de qualification (du 30 avril 2022 au 20 novembre 2022) le participant est autorisé à partager 3 vidéos pour essayer d'obtenir le plus de points

possible. La meilleure des 3 prestations sera prise en compte et validera votre score à Incroyables Talents.

D. JURY DE L'ÉPREUVE

Avant même que la prestation ne soit évaluée par le jury, une modération de chaque vidéo sera effectuée en amont pour valider tous les points de règlement. Si toutefois un des points du règlement de votre prestation n'est pas conforme, votre participation ne sera pas considérée comme valide.

Le jury sera composé de 5 personnes (3 experts artistiques et 2 collaborateurs du groupe Colas) qui auront pour mission de juger et de noter le talent présenté.

Ils établiront un classement basé sur une note maximum de 50 points. Soit 5 notes de 10 points maximum.

Le barème de points complet d'Incroyables Talents est présenté en annexe 5 de la Charte.

E. NOTATION DE L'ÉPREUVE

Les critères de notation pour chaque juge seront :

- **Qualité de la présentation** : mise en scène et émotions dégagées, fluidité de la prise de parole, synthétisation des propos, art d'être convainquant (4 points)
- **Maitrise de la technique et du sujet abordé** (4 points)
- **Originalité et créativité** (2 points)

En cas d'égalité sur la note globale entre des participants, le participant ayant obtenu la note d'un juge la plus élevée sera déclaré vainqueur. Si les candidats sont toujours à égalité, la sélection se fera sur 2 notes, puis 3 notes et enfin 4 notes.

F. IMPARTIALITE DU JURY

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury, qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

G. DROIT D'IMAGE

La société Colas se réserve le droit d'utiliser les vidéos postées pour les réseaux sociaux et le site internet de la compétition.

H. ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

En validant le téléchargement de sa vidéo, le participant s'engage notamment à :

- Ne pas diffamer, agresser, ni violer les droits des tiers ;
- Ne pas reproduire et/ou utiliser la marque, la dénomination sociale, le logo ou tout signe distinctif d'un tiers ;
- Ne pas porter atteinte à la vie privée de personnes susceptibles d'être citées dans la vidéo, ainsi qu'à la marque Colas ;

- Ne pas diffuser de vidéos démontrant de la violence (physique et/ou verbale) ou à connotation sexuelle (nudité, propos obscènes ou contraire aux bonnes mœurs) ;
- Ne pas diffuser de vidéos à caractère racial ou mettant en avant une quelconque religion.

Dans le cas où l'un de ces points du règlement n'est pas respecté, toute participation devra être refusée.

2.5 Sélection des qualifiés

Le nombre et la répartition des qualifiés aux finales internationales sont présentés ci-dessous :

ZONES GEOGRAPHIQUES	FOOTBALL (nombre d'équipe)	RUNNING (participants)	INCROYABLES TALENTS (talents)
FRANCE	1	2 femmes 2 hommes	1
OCEAN INDIEN	1	2 femmes 2 hommes	1
MACAO (Maroc, Afrique Centrale & Afrique de l'Ouest)	1	2 femmes 2 hommes	1
EUROPE DU NORD, ROYAUME-UNI & IRLANDE	1	2 femmes 2 hommes	1
EUROPE CENTRALE ET DE L'OUEST	1	2 femmes 2 hommes	1
MESEA (Moyen-Orient, Afrique du Sud et de l'Est)	1	2 femmes 2 hommes	1
USA	1	2 femmes 2 hommes	1
CANADA	1	2 femmes 2 hommes	1
ASIE / PACIFIQUE	1	2 femmes 2 hommes	1
TOTAL PARTICIPANTS	63	36	9

Les qualifiés seront sélectionnés en fonction du score obtenu selon les critères de sélection détaillés à l'article 2.3.

En cas d'ex aequo, le participant ou l'équipe qui sera sélectionné sera celui ou celle ayant le meilleur score sur la performance réalisée dans la discipline.

PRECAUTIONS COVID

Les conditions d'organisation des qualifications de la Colas Team Cup seront soumises aux mesures sanitaires en vigueur dans chaque pays partie prenante de l'événement.

Tous les participants devront les accepter et s'y conformer. Dans cette perspective, il est possible que l'accès aux événements et enceintes sportives soit conditionné à la présentation du Pass sanitaire et du QR code ou de tout autre justificatif exigé par les autorités sanitaires. En fonction des pays d'accueil, des tests antigéniques ou PCR pourront être demandés par l'organisation, ainsi qu'un schéma vaccinal complet permettant d'accéder aux épreuves.

Les gestes barrières : Dans le cadre de l'organisation de la Colas Team Cup, tous les participants devront respecter sans aucune exception les gestes barrières. Afin de lutter ensemble contre la Covid-19, il est recommandé de se laver régulièrement les mains ou utiliser les solutions hydroalcooliques qui seront mises à disposition, de porter un masque dans l'enceinte du lieu, de respecter les distanciations sociales, de limiter les contacts physiques, de tousser ou éternuer dans son coude, et de se moucher avec un mouchoir à usage unique.

2.6. Annonce de la liste des qualifiés

L'annonce de la liste des participants et des équipes qualifiés pour les finales internationales sera faite en décembre 2022 sur le site internet de la Colas Team Cup. Chaque qualifié recevra un email lui demandant de confirmer son engagement.

Dans le cas où l'un des participants qualifiés serait dans l'impossibilité de maintenir sa participation aux finales internationales de la Colas Team Cup (notamment pour raisons médicales ou liées à sa situation d'étudiant), la place disponible sera réattribuée au participant de la zone géographique ayant le meilleur classement des participants non-qualifiés. Pour le football à 5, le participant ne pouvant participer s'engage à trouver une remplaçante ou un remplaçant qui répond aux critères de participations mentionnés à l'article 2.1.

Tous les participants sélectionnés seront ensuite contactés par les instances organisatrices de la Colas Team Cup, afin d'organiser leur déplacement pour les finales internationales.

2.7. Règlement présence digitale

Compte tenu de l'esprit de la Colas Team Cup, le règlement ci-dessous décrit les possibilités et les restrictions permettant de remporter les points associés aux encouragements des participants sur le site internet de la compétition et en communiquant sur Instagram.

Encouragement des sportifs :

La période de soutien sur le site internet www.colasteamcup.com est établie entre le 30 avril 2022 et le 20 novembre 2022 minuit, heure de Paris.

Voir l'article 2.3 critères de sélection pour connaître les modalités de gain de points.

Les restrictions :

- Toute création de fausse identité ou adresse email de supporter entraînera l'exclusion de la compétition.
- Toute utilisation d'un email sans le consentement préalable de son propriétaire entraînera une exclusion de la compétition.

Instagram :

L'ensemble des photos sera contrôlé et modéré par l'organisation avant d'être validé. Pour remporter des points, le participant ne pourra faire qu'un post par jour avec le #colasteamcup durant la période de qualification du 30 avril au 20 novembre 2022. Tout post complémentaire ne sera pas comptabilisé. Voir l'article 2.3 critères de sélection pour connaître les modalités de gain de points.

Les photos postées devront être en adéquation directe avec la Colas Team Cup. Dans le cas où une photo n'est pas en lien direct avec la compétition, alors un commentaire explicatif doit être associé. Toutes photos sortant de ce cadre ne seront pas comptabilisées. Les équipes de football n'auront le droit qu'à un compte Instagram par équipe.

Les participants pourront se reporter au guide d'utilisation Instagram sur le site internet de la compétition pour connaître plus précisément les posts valides.

Les restrictions :

En complément des informations ci-dessus, toutes les photos postées suivantes ne seront pas comptabilisées :

- Photos de la vie étudiante sans commentaire en lien avec la compétition.
- Photos de la vie privée sans commentaire en lien avec la compétition.
- Photos identiques ou quasi-identiques postés à de nombreuses reprises.
- Photos prises sur internet dans des bases de données diverses.
- Photos d'un itinéraire de course à pied, d'une action footballistique identique ou quasi identique.

CHAPITRE 3 - Les finales internationales

3.1. Date

Les finales internationales se dérouleront en mars 2023. La date sera précisée courant 2022.

3.2. Lieu

Le lieu définitif des finales sera précisé courant 2022.

CHAPITRE 4 – Droits et propriété intellectuelle

Colas est chargé de promouvoir les valeurs de la Colas Team Cup, d'apporter un soutien aux « relais locaux RH» et d'organiser cet événement sportif. Il détient tous les droits de la Colas Team Cup et de la propriété intellectuelle associée, notamment de la marque figurative française Colas Team Cup n° 17/4343731, de la marque nominative n° 17/4343732 et du slogan « Plus vite & plus fort ensemble » n° 17/4343734.

La Colas Team Cup est la propriété exclusive de Colas qui est titulaire de tous les droits et toutes les données s'y rapportant, notamment et sans restriction tous les droits relatifs à l'organisation, l'exploitation et la commercialisation de la Colas Team Cup, à la saisie d'images fixes et de séquences filmées de la Colas Team Cup pour une utilisation par les médias, au dépôt des enregistrements audiovisuels de la Colas Team Cup, et à la diffusion, transmission, retransmission, reproduction, présentation, distribution, mise à disposition ou autre communication au public, par quelque moyen que ce soit, existant ou à venir, des oeuvres ou signaux contenant des enregistrements audiovisuels de la Colas Team Cup.

Colas fixera les conditions d'accès et d'utilisation des données relatives à la Colas Team Cup et aux compétitions et prestations sportives intervenues dans le cadre de cette compétition.

ANNEXES

ANNEXE 1 - BAREME DE POINTS COURSE A PIED

10KM FEMME	10KM HOMME	POINTS	1/2 MARATHON FEMME	1/2 MARATHON HOMME	POINTS	MARATHON FEMME	MARATHON HOMME
00:39:00	00:33:00	850	01:38:00	01:18:00	850	03:30:00	02:45:00
00:39:20	00:33:20	844	01:38:32	01:18:32	844	03:30:50	02:45:50
00:39:40	00:33:40	837	01:39:04	01:19:04	839	03:31:40	02:46:40
00:40:00	00:34:00	831	01:39:36	01:19:36	833	03:32:30	02:47:30
00:40:20	00:34:20	825	01:40:08	01:20:08	827	03:33:20	02:48:20
00:40:40	00:34:40	819	01:40:40	01:20:40	821	03:34:10	02:49:10
00:41:00	00:35:00	812	01:41:12	01:21:12	816	03:35:00	02:50:00
00:41:20	00:35:20	806	01:41:44	01:21:44	810	03:35:50	02:50:50
00:41:40	00:35:40	800	01:42:16	01:22:16	804	03:36:40	02:51:40
00:42:00	00:36:00	793	01:42:48	01:22:48	799	03:37:30	02:52:30
00:42:20	00:36:20	787	01:43:20	01:23:20	793	03:38:20	02:53:20
00:42:40	00:36:40	781	01:43:52	01:23:52	787	03:39:10	02:54:10
00:43:00	00:37:00	774	01:44:24	01:24:24	781	03:40:00	02:55:00
00:43:20	00:37:20	768	01:44:56	01:24:56	776	03:40:50	02:55:50
00:43:40	00:37:40	762	01:45:28	01:25:28	770	03:41:40	02:56:40
00:44:00	00:38:00	756	01:46:00	01:26:00	764	03:42:30	02:57:30
00:44:20	00:38:20	749	01:46:32	01:26:32	759	03:43:20	02:58:20
00:44:40	00:38:40	743	01:47:04	01:27:04	753	03:44:10	02:59:10
00:45:00	00:39:00	737	01:47:36	01:27:36	747	03:45:00	03:00:00
00:45:20	00:39:20	730	01:48:08	01:28:08	741	03:45:50	03:00:50
00:45:40	00:39:40	724	01:48:40	01:28:40	736	03:46:40	03:01:40
00:46:00	00:40:00	718	01:49:12	01:29:12	730	03:47:30	03:02:30
00:46:20	00:40:20	711	01:49:44	01:29:44	724	03:48:20	03:03:20
00:46:40	00:40:40	705	01:50:16	01:30:16	719	03:49:10	03:04:10
00:47:00	00:41:00	699	01:50:48	01:30:48	713	03:50:00	03:05:00
00:47:20	00:41:20	693	01:51:20	01:31:20	707	03:50:50	03:05:50
00:47:40	00:41:40	686	01:51:52	01:31:52	701	03:51:40	03:06:40
00:48:00	00:42:00	680	01:52:24	01:32:24	696	03:52:30	03:07:30
00:48:20	00:42:20	674	01:52:56	01:32:56	690	03:53:20	03:08:20
00:48:40	00:42:40	667	01:53:28	01:33:28	684	03:54:10	03:09:10
00:49:00	00:43:00	661	01:54:00	01:34:00	679	03:55:00	03:10:00
00:49:20	00:43:20	655	01:54:32	01:34:32	673	03:55:50	03:10:50
00:49:40	00:43:40	649	01:55:04	01:35:04	667	03:56:40	03:11:40
00:50:00	00:44:00	642	01:55:36	01:35:36	661	03:57:30	03:12:30
00:50:20	00:44:20	636	01:56:08	01:36:08	656	03:58:20	03:13:20
00:50:40	00:44:40	630	01:56:40	01:36:40	650	03:59:10	03:14:10
00:51:00	00:45:00	623	01:57:12	01:37:12	644	04:00:00	03:15:00
00:51:20	00:45:20	617	01:57:44	01:37:44	639	04:00:50	03:15:50
00:51:40	00:45:40	611	01:58:16	01:38:16	633	04:01:40	03:16:40
00:52:00	00:46:00	604	01:58:48	01:38:48	627	04:02:30	03:17:30
00:52:20	00:46:20	598	01:59:20	01:39:20	621	04:03:20	03:18:20
00:52:40	00:46:40	592	01:59:52	01:39:52	616	04:04:10	03:19:10
00:53:00	00:47:00	586	02:00:24	01:40:24	610	04:05:00	03:20:00
00:53:20	00:47:20	579	02:00:56	01:40:56	604	04:05:50	03:20:50
00:53:40	00:47:40	573	02:01:28	01:41:28	599	04:06:40	03:21:40
00:54:00	00:48:00	567	02:02:00	01:42:00	593	04:07:30	03:22:30
00:54:20	00:48:20	560	02:02:32	01:42:32	587	04:08:20	03:23:20
00:54:40	00:48:40	554	02:03:04	01:43:04	581	04:09:10	03:24:10
00:55:00	00:49:00	548	02:03:36	01:43:36	576	04:10:00	03:25:00
00:55:20	00:49:20	541	02:04:08	01:44:08	570	04:10:50	03:25:50

00:55:40	00:49:40	535	02:04:40	01:44:40	564	04:11:40	03:26:40
00:56:00	00:50:00	529	02:05:12	01:45:12	559	04:12:30	03:27:30
00:56:20	00:50:20	523	02:05:44	01:45:44	553	04:13:20	03:28:20
00:56:40	00:50:40	516	02:06:16	01:46:16	547	04:14:10	03:29:10
00:57:00	00:51:00	510	02:06:48	01:46:48	541	04:15:00	03:30:00
00:57:20	00:51:20	504	02:07:20	01:47:20	536	04:15:50	03:30:50
00:57:40	00:51:40	497	02:07:52	01:47:52	530	04:16:40	03:31:40
00:58:00	00:52:00	491	02:08:24	01:48:24	524	04:17:30	03:32:30
00:58:20	00:52:20	485	02:08:56	01:48:56	519	04:18:20	03:33:20
00:58:40	00:52:40	478	02:09:28	01:49:28	513	04:19:10	03:34:10
00:59:00	00:53:00	472	02:10:00	01:50:00	507	04:20:00	03:35:00
00:59:20	00:53:20	466	02:10:32	01:50:32	501	04:20:50	03:35:50
00:59:40	00:53:40	460	02:11:04	01:51:04	496	04:21:40	03:36:40
01:00:00	00:54:00	453	02:11:36	01:51:36	490	04:22:30	03:37:30
01:00:20	00:54:20	447	02:12:08	01:52:08	484	04:23:20	03:38:20
01:00:40	00:54:40	441	02:12:40	01:52:40	479	04:24:10	03:39:10
01:01:00	00:55:00	434	02:13:12	01:53:12	473	04:25:00	03:40:00
01:01:20	00:55:20	428	02:13:44	01:53:44	467	04:25:50	03:40:50
01:01:40	00:55:40	422	02:14:16	01:54:16	461	04:26:40	03:41:40
01:02:00	00:56:00	415	02:14:48	01:54:48	456	04:27:30	03:42:30
01:02:20	00:56:20	409	02:15:20	01:55:20	450	04:28:20	03:43:20
01:02:40	00:56:40	403	02:15:52	01:55:52	444	04:29:10	03:44:10
01:03:00	00:57:00	397	02:16:24	01:56:24	439	04:30:00	03:45:00
01:03:20	00:57:20	390	02:16:56	01:56:56	433	04:30:50	03:45:50
01:03:40	00:57:40	384	02:17:28	01:57:28	427	04:31:40	03:46:40
01:04:00	00:58:00	378	02:18:00	01:58:00	421	04:32:30	03:47:30
01:04:20	00:58:20	371	02:18:32	01:58:32	416	04:33:20	03:48:20
01:04:40	00:58:40	365	02:19:04	01:59:04	410	04:34:10	03:49:10
01:05:00	00:59:00	359	02:19:36	01:59:36	404	04:35:00	03:50:00
01:05:20	00:59:20	352	02:20:08	02:00:08	399	04:35:50	03:50:50
01:05:40	00:59:40	346	02:20:40	02:00:40	393	04:36:40	03:51:40
01:06:00	01:00:00	340	02:21:12	02:01:12	387	04:37:30	03:52:30
01:06:20	01:00:20	334	02:21:44	02:01:44	381	04:38:20	03:53:20
01:06:40	01:00:40	327	02:22:16	02:02:16	376	04:39:10	03:54:10
01:07:00	01:01:00	321	02:22:48	02:02:48	370	04:40:00	03:55:00
01:07:20	01:01:20	315	02:23:20	02:03:20	364	04:40:50	03:55:50
01:07:40	01:01:40	308	02:23:52	02:03:52	359	04:41:40	03:56:40
01:08:00	01:02:00	302	02:24:24	02:04:24	353	04:42:30	03:57:30
01:08:20	01:02:20	296	02:24:56	02:04:56	347	04:43:20	03:58:20
01:08:40	01:02:40	289	02:25:28	02:05:28	341	04:44:10	03:59:10
01:09:00	01:03:00	283	02:26:00	02:06:00	336	04:45:00	04:00:00
01:09:20	01:03:20	277	02:26:32	02:06:32	330	04:45:50	04:00:50
01:09:40	01:03:40	271	02:27:04	02:07:04	324	04:46:40	04:01:40
01:10:00	01:04:00	264	02:27:36	02:07:36	319	04:47:30	04:02:30
01:10:20	01:04:20	258	02:28:08	02:08:08	313	04:48:20	04:03:20
01:10:40	01:04:40	252	02:28:40	02:08:40	307	04:49:10	04:04:10
01:11:00	01:05:00	245	02:29:12	02:09:12	301	04:50:00	04:05:00
01:11:20	01:05:20	239	02:29:44	02:09:44	296	04:50:50	04:05:50
01:11:40	01:05:40	233	02:30:16	02:10:16	290	04:51:40	04:06:40
01:12:00	01:06:00	226	02:30:48	02:10:48	284	04:52:30	04:07:30
01:12:20	01:06:20	220	02:31:20	02:11:20	279	04:53:20	04:08:20
01:12:40	01:06:40	214	02:31:52	02:11:52	273	04:54:10	04:09:10
01:13:00	01:07:00	208	02:32:24	02:12:24	267	04:55:00	04:10:00

01:13:20	01:07:20	201	02:32:56	02:12:56	261	04:55:50	04:10:50
01:13:40	01:07:40	195	02:33:28	02:13:28	256	04:56:40	04:11:40
01:14:00	01:08:00	189	02:34:00	02:14:00	250	04:57:30	04:12:30
01:14:20	01:08:20	182	02:34:32	02:14:32	244	04:58:20	04:13:20
01:14:40	01:08:40	176	02:35:04	02:15:04	239	04:59:10	04:14:10
01:15:00	01:09:00	170	02:35:36	02:15:36	233	05:00:00	04:15:00
01:15:20	01:09:20	163	02:36:08	02:16:08	227	05:00:50	04:15:50
01:15:40	01:09:40	157	02:36:40	02:16:40	221	05:01:40	04:16:40
01:16:00	01:10:00	151	02:37:12	02:17:12	216	05:02:30	04:17:30
01:16:20	01:10:20	145	02:37:44	02:17:44	210	05:03:20	04:18:20
01:16:40	01:10:40	138	02:38:16	02:18:16	204	05:04:10	04:19:10
01:17:00	01:11:00	132	02:38:48	02:18:48	199	05:05:00	04:20:00
01:17:20	01:11:20	126	02:39:20	02:19:20	193	05:05:50	04:20:50
01:17:40	01:11:40	119	02:39:52	02:19:52	187	05:06:40	04:21:40
01:18:00	01:12:00	113	02:40:24	02:20:24	181	05:07:30	04:22:30
00:39:00	01:12:20	107	02:40:56	02:20:56	176	05:08:20	04:23:20
00:39:20	01:12:40	100	02:41:28	02:21:28	170	05:09:10	04:24:10
00:39:40	01:13:00	94	02:42:00	02:22:00	164	05:10:00	04:25:00
00:40:00	01:13:20	88	02:42:32	02:22:32	159	05:10:50	04:25:50
00:40:20	01:13:40	82	02:43:04	02:23:04	153	05:11:40	04:26:40
00:40:40	01:14:00	75	02:43:36	02:23:36	147	05:12:30	04:27:30
00:41:00	01:14:20	69	02:44:08	02:24:08	141	05:13:20	04:28:20
00:41:20	01:14:40	63	02:44:40	02:24:40	136	05:14:10	04:29:10
00:41:40	01:15:00	56	02:45:12	02:25:12	130	05:15:00	04:30:00
00:42:00	Finisher	50	02:45:44	02:25:44	124	05:15:50	04:30:50
			02:46:16	02:26:16	119	05:16:40	04:31:40
			02:46:48	02:26:48	113	05:17:30	04:32:30
			02:47:20	02:27:20	107	05:18:20	04:33:20
			02:47:52	02:27:52	101	05:19:10	04:34:10
			02:48:24	02:28:24	96	05:20:00	04:35:00
			02:48:56	02:28:56	90	05:20:50	04:35:50
			02:49:28	02:29:28	84	05:21:40	04:36:40
			02:50:00	02:30:00	79	05:22:30	04:37:30
			02:50:32	02:30:32	73	05:23:20	04:38:20
			02:51:04	02:31:04	67	05:24:10	04:39:10
			02:51:36	02:31:36	61	05:25:00	04:40:00
			02:52:08	02:32:08	56	05:25:50	04:40:50
			Finisher	Finisher	50	05:26:40	04:41:40
						05:27:30	04:42:30
						05:28:20	04:43:20
						05:29:10	04:44:10
						05:30:00	04:45:00
						05:30:50	04:45:50
						05:31:40	04:46:40
						05:32:30	04:47:30
						05:33:20	04:48:20
						05:34:10	04:49:10
						05:35:00	04:50:00
						05:35:50	04:50:50
						05:36:40	04:51:40
						05:37:30	04:52:30
						05:38:20	04:53:20
						05:39:10	04:54:10

05:40:00	04:55:00
05:40:50	04:55:50
05:41:40	04:56:40
05:42:30	04:57:30
05:43:20	04:58:20
05:44:10	04:59:10
05:45:00	05:00:00
05:45:50	05:00:50
05:46:40	05:01:40
05:47:30	05:02:30
05:48:20	05:03:20
05:49:10	05:04:10
05:50:00	05:05:00
05:50:50	05:05:50
05:51:40	05:06:40
05:52:30	05:07:30
05:53:20	05:08:20
05:54:10	05:09:10
05:55:00	05:10:00
Finisher	Finisher

ANNEXE 2 - REGLEMENT SPORTIF COURSE A PIED

Les inscrits à cette compétition devront réaliser une performance individuelle sur l'une des trois distances officielles de leur choix : 10 km / semi-marathon / marathon dans les délais impartis (du 30 avril 2022 au 20 novembre 2022). Il est précisé qu'une course officielle s'entend d'une course labellisée par la Fédération d'Athlétisme du pays (distance mesurée et chronométrie individualisée). Les sportifs pourront participer à autant de compétitions qu'ils le souhaitent ; seule la meilleure performance sera retenue pour établir le classement.

Dans un second temps, les athlètes devront :

- 1/ saisir leur performance sur leur compte utilisateur (ex. 2:50:00 sur semi-marathon),
- 2/ télécharger sur le site internet un justificatif de performance (impression écran du classement de la course, certificat de performance de l'organisateur de la course, etc.).

Un nombre de points lié à cette performance leur sera attribué et établira leur classement (Voir Annexe 1 de la Charte).

Un classement sera établi pour les hommes et un autre pour les femmes.

Les instances organisatrices de la Colas Team Cup pourront vérifier auprès des organisateurs des courses officielles les performances des sportifs inscrits à la Colas Team Cup. En cas d'inexactitude ou de tricherie, ils seront exclus définitivement de la Colas Team Cup.

Le participant s'engage à respecter le règlement de la course à laquelle il participe. Chaque participant s'engage à signaler aux instances organisatrices toute modification qui interviendrait dans son état de santé depuis la date de validation de son inscription. En cas d'accident lié à une inaptitude physique, notamment d'origine cardiaque, il s'engage à ne pas rechercher la responsabilité des instances organisatrices de la Colas Team Cup.

Chaque participant déclare avoir pris connaissance de ce règlement ainsi que du règlement intérieur du centre sportif dans lequel se déroulent les épreuves, et s'engage à en accepter et respecter scrupuleusement les termes, sous peine d'encourir les sanctions prévues par lesdits règlements.

ANNEXE 3 - BAREME DE POINTS FOOTBALL A 5

Vainqueur	850
Finaliste Final	800
3e 1/2 finale	750
4e 1/2 finale	700
5e 1/4 finale	650
6e 1/4 finale	600
7e 1/4 finale	550
8e 1/4 finale	500
9e 1/8 finale	450
10e 1/8 finale	400
11e 1/8 finale	400
12e 1/8 finale	400
13e 1/8 finale	400
14e 1/8 finale	400
15e 1/8 finale	400
16e 1/8 finale	400
17e 1/16 finale	300
18e 1/16 finale	300
19e 1/16 finale	300
20e 1/16 finale	300
21e 1/16 finale	300
22e 1/16 finale	300
23e 1/16 finale	300
24e 1/16 finale	300
25e 1/16 finale	300
26e 1/16 finale	300
27e 1/16 finale	300
28e 1/16 finale	300
29e 1/16 finale	300
30e 1/16 finale	300
31e 1/16 finale	300
32e 1/16 finale	300
33e...	
Poule de qualification	200

ANNEXE 4 - REGLEMENT SPORTIF FOOTBALL A 5

1- GENERALITES

Le Football à 5 est une variante du football qui se joue à cinq joueurs/joueuses et deux remplaçants (quatre joueurs/joueuses de champ et un(e) gardien(ne) de but) sur un terrain de dimension réduite en salle spécialisée ou en extérieur. L'objectif est de marquer plus de buts que son adversaire, durant le temps imparti (deux périodes avec une mi-temps).

2- ORGANISATION SPORTIVE

La compétition est réservée uniquement aux joueurs de plus de 18 ans (acquis le jour du tournoi).

Elle est ouverte aux femmes et aux hommes sans restriction particulière.

3- FORMAT DES TOURNOIS

Il est demandé aux organisateurs qui organisent la compétition de travailler sur un format de tableau avec les équipes hommes, femmes et mixtes mêlées.

4- FAIR-PLAY

Les équipes et l'arbitre doivent se serrer la main AVANT et APRES le match. L'arbitre pourra attribuer un point de fair-play à chaque équipe à l'issue de la rencontre durant les matchs de poule en fonction de leur comportement et du respect des règles.

Ce point vient s'ajouter aux points acquis lors des matchs et sera donc comptabilisé pour établir le classement général de l'équipe.

5- POINTS PAR MATCH

L'attribution des points lors des matchs de poule sur chaque étape se fera de la manière suivante :

4 points la victoire / 2 points le match nul / 0 point la défaite.

6- LE TERRAIN DE JEU

La dimension des terrains et des buts est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes.

7- COUP D'ENVOI

Un tirage au sort sera effectué pour attribuer le coup d'envoi à l'une des deux équipes. Le coup d'envoi d'un match s'effectue par une passe en retrait depuis le point central du terrain.

8- LES FILETS ET LES SURFACES

Il n'y a pas de hors-jeu.

Un corner peut être attribué à une équipe lorsqu'un membre de l'équipe adverse touche le ballon et que celui-ci est dégagé dans les filets derrière les buts. Défensivement, si une position d'attente ou de stationnement vient à empêcher un but, la faute sera sanctionnée d'un penalty.

9- LE GARDIEN DE BUT

Le gardien de but n'a pas le droit de sortir de sa surface de réparation.

Le gardien ne peut pas marquer directement de la main.

Lorsque le gardien reçoit une passe en retrait de la part de l'un de ses coéquipiers, celui-ci ne peut pas se saisir du ballon à la main et cela sera décompté comme une faute s'il s'en saisit, le ballon sera alors rendu au gardien de l'équipe adverse.

Le gardien peut effectuer un dégagement soit à la main soit au pied avec le ballon au sol.

Le gardien ne peut garder le ballon à la main plus de 3 secondes, auquel cas une faute sera sifflée et le ballon rendu au gardien de l'équipe adverse. Toute récidive sera sanctionnée d'un penalty.

10- LES EQUIPES

Une équipe est composée de 5 joueurs/joueuses sur le terrain et de 2 remplaçants.

Chacune des équipes doit désigner un capitaine.

Les remplacements illimités s'effectuent à n'importe quel moment du match.

L'arbitre doit faire attention à ce que le joueur sorte avant l'entrée de son remplaçant.

Chaque joueur peut devenir gardien ou inversement au fil de la rencontre au moment des remplacements qui sont signalés et validés par l'arbitre. Il est interdit de porter des crampons. Le port de protège-tibias est conseillé.

Avant le début d'un match, chaque joueur doit veiller à ne porter aucun bijou, bague, chaîne ou boucle d'oreille.

11- LA DUREE DU MATCH

La durée du match et des périodes est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes (recommandation à 2 périodes de 10 minutes entrecoupé d'une mi-temps de 5 minutes). En cas d'égalité lors des matchs à élimination directe, 3 tirs aux buts seront tirés pour départager les deux équipes. En cas d'égalité au bout de la séance de tirs aux buts, les équipes passeront alors à l'épreuve de la mort subite. Durant cette épreuve, chaque équipe devra tirer le même nombre de tirs aux buts pour que l'une des deux soit désignée vainqueur.

Un match peut être prolongé selon l'appréciation de l'arbitre suite à une perte de temps délibérée de la part d'une équipe, à l'examen d'une blessure ou bien au transfert d'un joueur blessé hors du terrain.

12- L'ARBITRE

Chaque match se déroule sous le contrôle d'un arbitre central disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu dans le cadre du match qu'il est appelé à diriger.

Un arbitre de touche est présent sur chaque rencontre, chargé de comptabiliser les points et les fautes, contrôler les remplacements, contrôler les sorties du ballon hors

des limites de jeu (lorsque le ballon touche les filets) et assister l'arbitre central lors des séances de tirs au but.

Le capitaine de l'équipe est le seul à être habilité à parler à l'arbitre et ce jusqu'à la fin du match (il devra s'identifier au début du match auprès de l'arbitre).

L'arbitre se réserve le droit de sanctionner le contestataire par le niveau de sanction qu'il aura décidé.

Le respect de l'arbitre est essentiel, toute contestation peut donner lieu à des sanctions.

Aucun débordement ne sera toléré.

L'arbitre peut sanctionner un joueur d'un carton jaune (expulsion 3 minutes sans remplacement) ou bien d'un carton rouge (expulsion définitive du match sans remplacement) s'il le juge nécessaire. Deux cartons jaunes au cours du même match donnent lieu à un carton rouge. Le joueur sanctionné par un carton rouge durant un match n'est pas exclu de la compétition. Un nombre maximum de trois cartons rouges durant la Colas Team Cup est autorisé. Au-delà, l'exclusion définitive du sportif de la Colas Team Cup sera prononcée.

L'arbitre doit :

- veiller à l'application des règles du jeu,
- assurer le contrôle du match,
- s'assurer que l'équipement des joueurs satisfait aux exigences.

13- LES FAUTES

Lorsque l'arbitre signale une faute, le ballon est rendu à l'équipe adverse à l'endroit où a eu lieu la faute. Le jeu reprend par un coup franc direct ou indirect avec un mur de joueurs positionné à 5 mètres du ballon.

Les tacles sont interdits ainsi que tout jeu dur. Ils sont automatiquement sanctionnés d'une faute (ballon rendu au gardien) ou bien d'un pénalty selon le degré de dangerosité du tacle laissé à l'appréciation de l'arbitre.

Pendant le match, suite à un comportement trop brutal, l'arbitre peut exclure le joueur en question (carton jaune=exclusion de 3 minutes sans remplacement, carton rouge=exclusion définitive du match sans remplacement).

14- LES PENALTIES & TIRS AU BUT

Les penalties et les tirs au but s'effectueront sous forme d'un duel entre le gardien de l'équipe sanctionnée et un membre de l'équipe adverse.

Le joueur s'élancera alors du rond central et devra en 5 secondes maximum tenter un tir en dehors de la surface de réparation pour marquer.

Il n'a le droit qu'à un seul tir sans possibilité de rebonds avec les parois ou de reprise après un arrêt du gardien.

Le gardien est libre de circuler comme il le souhaite dans l'ensemble de sa surface de réparation.

Lors d'une séance de tirs au but, tous les autres joueurs doivent se trouver dans la partie de terrain de l'équipe adverse, l'arbitre doit veiller à ce que cette règle soit respectée afin de ne pas perturber le jeu.

15- RESPONSABILITE

Chaque sportif s'engage à signaler aux instances organisatrices toute modification qui interviendrait dans son état de santé depuis la date de validation de son inscription.

En cas d'accident lié à une inaptitude physique, notamment d'origine cardiaque, il s'engage à ne pas rechercher la responsabilité des instances organisatrices de la Colas Team Cup.

Chaque sportif déclare avoir pris connaissance de ce règlement ainsi que du règlement intérieur du centre sportif dans lequel se déroulent les épreuves, et s'engage à en accepter et respecter scrupuleusement les termes, sous peine d'encourir les sanctions prévues par lesdits règlements.

16- MIXITÉ

Pour favoriser la mixité dans les équipes de football, un système de bonus est mis en place pour les matchs de qualification. Ainsi, une équipe mixte (femme - homme) de 7 membres, constituée a minima d'une joueuse, obtiendra un but bonus dans le score final du match à condition que la(les) joueuse(s) soi(en)t présente(s) sur le terrain durant toute la durée du match.

ANNEXE 5 - BAREME DE POINTS INCROYABLES TALENTS

Classement par zone géographique	Nombre de points	Classement par zone géographique	Nombre de points	Classement par zone géographique	Nombre de points	Classement par zone géographique	Nombre de points
1er	850	51ème	300	101ème	250	151ème	250
2ème	830	52ème	300	102ème	250	152ème	250
3ème	810	53ème	300	103ème	250	153ème	250
4ème	790	54ème	300	104ème	250	154ème	250
5ème	770	55ème	300	105ème	250	155ème	250
6ème	760	56ème	300	106ème	250	156ème	250
7ème	750	57ème	300	107ème	250	157ème	250
8ème	740	58ème	300	108ème	250	158ème	250
9ème	730	59ème	300	109ème	250	159ème	250
10ème	720	60ème	300	110ème	250	160ème	250
11ème	710	61ème	300	111ème	250	161ème	250
12ème	700	62ème	300	112ème	250	162ème	250
13ème	690	63ème	300	113ème	250	163ème	250
14ème	680	64ème	300	114ème	250	164ème	250
15ème	670	65ème	300	115ème	250	165ème	250
16ème	660	66ème	300	116ème	250	166ème	250
17ème	650	67ème	300	117ème	250	167ème	250
18ème	640	68ème	300	118ème	250	168ème	250
19ème	630	69ème	300	119ème	250	169ème	250
20ème	620	70ème	300	120ème	250	170ème	250
21ème	600	71ème	300	121ème	250	171ème	250
22ème	600	72ème	300	122ème	250	172ème	250
23ème	600	73ème	300	123ème	250	173ème	250
24ème	600	74ème	300	124ème	250	174ème	250
25ème	600	75ème	300	125ème	250	175ème	250
26ème	600	76ème	300	126ème	250	176ème	250
27ème	600	77ème	300	127ème	250	177ème	250
28ème	600	78ème	300	128ème	250	178ème	250
29ème	600	79ème	300	129ème	250	179ème	250
30ème	600	80ème	300	130ème	250	180ème	250
31ème	500	81ème	300	131ème	250	181ème	250
32ème	500	82ème	300	132ème	250	182ème	250
33ème	500	83ème	300	133ème	250	183ème	250
34ème	500	84ème	300	134ème	250	184ème	250
35ème	500	85ème	300	135ème	250	185ème	250
36ème	500	86ème	300	136ème	250	186ème	250
37ème	500	87ème	300	137ème	250	187ème	250
38ème	500	88ème	300	138ème	250	188ème	250
39ème	500	89ème	300	139ème	250	189ème	250
40ème	500	90ème	300	140ème	250	190ème	250
41ème	400	91ème	300	141ème	250	191ème	250
42ème	400	92ème	300	142ème	250	192ème	250
43ème	400	93ème	300	143ème	250	193ème	250
44ème	400	94ème	300	144ème	250	194ème	250
45ème	400	95ème	300	145ème	250	195ème	250
46ème	400	96ème	300	146ème	250	196ème	250
47ème	400	97ème	300	147ème	250	197ème	250
48ème	400	98ème	300	148ème	250	198ème	250
49ème	400	99ème	300	149ème	250	199ème	250
50ème	400	100ème	300	150ème	250	200ème	250
						201ème ou +	200

ANNEXE 6 – DECHARGE DE RESPONSABILITE (signature électronique)



DECHARGE DE RESPONSABILITE A SIGNER PAR TOUS LES PARTICIPANTS A LA COLAS TEAM CUP EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL*

NOM :
PRÉNOM :
ECOLE/UNIVERSITE :
FILIALE ORGANISATRICE :
PAYS :
TÉLÉPHONE :
MAIL :
ACTIVITE CHOISIE (DISCIPLINE) :

En considération de mon inscription et de ma participation à la manifestation dénommée « Colas Team Cup » :

- Je suis conscient des dangers potentiels encourus du fait de ma participation à la Colas Team Cup et à l'activité choisie.
- Je m'engage à respecter tous les règlements et consignes de sécurité communiquées par l'organisateur et/ou le co-organisateur de la Colas Team Cup.
- Je décharge l'organisateur (COLAS) et le co-organisateur (FILIALE DE COLAS) de toute responsabilité lors ou à l'occasion des activités et déplacements organisés dans le cadre de la Colas Team Cup.
- Je déclare accepter tous les risques liés à la participation aux activités et dégage les organisateurs de toutes responsabilités civile, pénale, administrative et judiciaire. Je renonce ainsi à faire valoir toute revendication de quelque nature qu'elle soit auprès de l'organisateur et/ou du co-organisateur, en particulier en cas d'accident, lésion, blessure, maladie, mort, perte, dommage à une personne, à un bien ou autres se produisant lors ou à l'occasion de la Colas Team Cup, y compris si le recours en justice est introduit par mes ayants-droits.
- Je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels, matériels et immatériels que je pourrais causer au cours de ma participation à la Colas Team Cup.
- Je certifie que je suis en bonne condition physique et que je ne fais l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à m'empêcher de pratiquer l'activité choisie ni aucune des activités proposées durant la Colas Team Cup. En particulier, je ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap, problème cardiaque ou respiratoire.

J'atteste sur l'honneur avoir lu attentivement le présent document dénommé « Décharge de responsabilité », je le comprends entièrement et je le signe librement et volontairement ; je comprends clairement qu'en apposant ma signature sur le présent document, dénommé « Décharge de responsabilité », je renonce, en mon propre nom et en celui de mes héritiers et de tous autres ayants droits, au droit de poursuivre en justice l'organisateur et le co-organisateur ainsi qu'au droit de leur réclamer des réparations civiles pour tout dommage pouvant survenir à l'occasion de ma participation à la manifestation dénommée « Colas Team Cup ».

Fait à
Le

**Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »**

* En France Métropolitaine et DOM-TOM, il n'est plus nécessaire de fournir de certificat médical pour participer à une compétition sportive si cette dernière n'est pas organisée/rattachée à une fédération.

Les informations recueillies sont destinées au service de Colas SA en charge de l'organisation de la Colas Team Cup sur la base de votre consentement. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, veuillez-vous reporter à la politique de données personnelles accessible sur le site de colasteamcup.com ou adresser vos questions à : dataprivacy@colas.com



ANNEXE 7 – CESSION DES DROITS A L'IMAGE (Signature électronique)

AUTORISATION COLAS TEAM CUP

Je sous-signé(e)

Madame / Monsieur NOM Prénom née le : .../.../.... à et domicilié à : en contrat indéterminé au sein de la société et y exerçant la fonction de

Ci-après le Participant ;

PREAMBULE

Monsieur/Madame souhaite participer à la compétition intitulée la Colas Team Cup et organisée par Colas, Société Anonyme, ci-après « Colas »

Dans ce cadre, certaines informations personnelles doivent être communiquées par le Participant aux fins de gestion et d'organisation de la Colas Team Cup.

En outre, Colas souhaite pouvoir disposer d'illustrations et de commentaires relatifs à la Colas Team Cup, notamment aux fins de promotion de cet événement.

Compte tenu de ces éléments, Madame/Monsieur a décidé de concéder la présente autorisation :

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

A l'occasion de sa participation à la Colas Team Cup,

(1) le Participant accepte que :

- son image
 - sa voix
- (ci-après les « Données »), soient photographiés et/ou filmés et/ou enregistrés ;
et/ou que son témoignage écrit ou oral soit recueilli ;
afin que ces Données soient :
- utilisées par Colas et/ou l'une de ses sociétés affiliées au sens des articles L.233-1 et suivants du Code de commerce (ci-après « Sociétés affiliées ») ;
 - diffusées en tout ou partie auprès du public, notamment pour (1) promouvoir la Colas Team Cup, Colas et/ou ses Sociétés affiliées.

(2) le Participant accepte que les Données Personnelles nécessaires à son inscription (par exemple : identité, téléphone, adresse postale et/ou adresse email, aptitude médicale à participer aux épreuves sportives, etc.) soient recueillies par Colas et/ou toute autre société en charge de l'organisation de la Colas Team Cup aux seules fins de la gestion de celle-ci.

ARTICLE 2 - MODALITES D'UTILISATION ET DE DIFFUSION DES DONNEES

Les Données pourront être fixées, copiées, modifiées, adaptées, reproduites, en intégralité ou en partie, sur tout support et en tous formats ; aux fins énoncées à l'article 1.1.

Elles seront diffusées auprès du public, aux fins principales d'illustration et de promotion de la Colas Team Cup, via Internet en tous formats (papier ou numérique) et pour les supports : pour les supports existants utilisés ou non à ce jour, ainsi que pour ceux encore non créés (liste d'exemples non exhaustive) :

- tous les supports de communication interne et externe des sociétés du groupe Colas (ex : films et/ou images présentés aux actionnaires, aux collaborateurs, aux analystes, ou autres, ou lors de conventions ou de salons ; fichiers destinés à une présentation du groupe Colas) ;
- sites intranet et Internet des sociétés du groupe Colas ;
- médiathèque du groupe Colas (banque d'images du groupe Colas) ;
- supports de communication de la société Bouygues (société mère de Colas) ;
- autres sites Internet et notamment les sites Internet de partage de contenus vidéos et photos accessibles au public (ex : Flickr, YouTube, etc.) ;
- tous les réseaux sociaux du groupe Colas et sociétés du groupe Colas et Bouygues (ex : Facebook, LinkedIn, Twitter, Yammer, etc.).

Les Données pourront être accompagnées, au choix de la société à l'origine de leur utilisation et/ou diffusion, du prénom suivi de l'initiale du nom de famille des personnes figurant sur les Données ou en étant l'auteur et/ou de la dénomination sociale de son établissement scolaire. Les Données seront accessibles à Colas et/ou ses Sociétés affiliées qui pourront les utiliser pour les finalités visées à l'article 1.1, directement ou via des prestataires-sous-traitants.

ARTICLE 3 – GARANTIES DE LA SOCIETE

Colas et/ou ses Sociétés affiliées s'interdit expressément :
de procéder à une exploitation des Données susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Participant,
d'utiliser les Données objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou pour toute autre exploitation préjudiciable au Participant,
d'utiliser les Données Personnelles à d'autres fins que celles nécessaires à l'organisation et à la gestion de la Colas Team Cup.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant à la fois ses Données et ses Données Personnelles collectées dans le cadre de la Colas Team Cup et qu'il pourra exercer en adressant un email à : dataprivacy@colas.com.

Les précautions d'usage seront prises pour assurer la sécurité des Données ainsi que des Données Personnelles.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

La présente autorisation est donnée à titre non onéreux. Le Participant ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait de l'exploitation et de la diffusion des Données.

ARTICLE 5 – DUREE DE L'AUTORISATION

S'agissant des Données, la présente autorisation est valable pour le monde entier pour la durée de la Colas Team Cup à laquelle le Participant s'est inscrit et une durée additionnelle de trois (3) ans courant à compter du lendemain du dernier jour de la Colas Team Cup à laquelle le Participant s'est inscrit.

S'agissant des Données Personnelles, la présente autorisation est valable pour le monde entier et pour la seule durée de la Colas Team Cup à laquelle le Participant s'est inscrit.

Au terme de chacune de ces autorisations, l'ensemble des Données et Données Personnelles relatives au Participant sera détruit par la Colas.

ARTICLE 6 – RESILIATION DE L'AUTORISATION

Si le Participant souhaite mettre un terme à la présente autorisation relative aux Données et/ou Données Personnelles avant sa date d'échéance, il adressera un courrier en ce sens, avec accusé de réception à l'adresse suivante : COLAS – Direction de la Communication de Colas – 1, rue du Colonel Pierre Avia – CS81755 – 75730 PARIS Cédex ; ou un courriel à l'adresse suivante : colasteamcup@colas.com. L'autorisation prendra fin à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la réception de ce courrier par Colas.

Dans le cas où l'échéance surviendrait alors que la Colas Team Cup à laquelle le Participant s'est inscrit serait en cours, sa participation ne pourrait pas être maintenue.

Dans le cas où les Données Personnelles accessibles aux tiers sont utilisées à d'autres fins que celles mentionnées dans la présente autorisation, la responsabilité de la Colas ne pourra être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 – LOI APPLICABLE

La présente autorisation est régie par le droit français. Tout différend sera porté par la plus diligente des parties devant le tribunal compétent de Paris.

Fait à, le

Madame / Monsieur



ANNEXE 8 – Politique de Protection des Données Personnelles (signature électronique)

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES Colas Team Cup

Chers participants,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre **politique de protection des données personnelles** relative aux informations personnelles que nous sommes amenés à traiter dans le cadre de [la Colas Team Cup](#).

Cette politique est présentée sous forme de questions/réponses.

Elle détaille de façon concise les données personnelles vous concernant en notre possession et l'utilisation que nous en faisons.

Elle vous rappelle également vos droits spécifiques en matière de données personnelles et vous explique comment les faire valoir.

Table des matières

1. Qui est le responsable du traitement de mes données personnelles ?	32
2. Pourquoi avez-vous besoin de mes données personnelles ?	32
3. Sur quelle base légale utilisez-vous mes données personnelles ?	32
4. Comment avez-vous collecté mes données ?	33
5. Quelles catégories de données personnelles me concernant collectez-vous ?	33
6. Utilisez-vous un prestataire (sous-traitant) pour le traitement de mes données personnelles ? ..	33
7. Transmettez-vous mes données personnelles à d'autres entités ?	33
8. Avez-vous des données sensibles me concernant ?	33
9. Mes données personnelles sont-elles transférées en dehors de l'Union européenne ?	34
10. Où sont stockées mes données ?	34
11. Combien de temps conservez-vous mes données personnelles ?	34
12. Mes données seront-elles utilisées pour effectuer des décisions automatisées ou un profilage ?	34
13. Quels sont mes droits concernant mes données personnelles ?	34
14. Que se passera-t-il si je m'oppose au traitement de mes données personnelles ou si je retire mon consentement ?	36
15. Comment exercer mes droits et qui dois-je contacter ?	36

	Vos questions	Nos Réponses
1	Qui est le responsable du traitement de mes données personnelles ?	<p>Le responsable de traitement est la société :</p> <p style="text-align: center;">Colas SA 1, rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, France RCS Paris : 552 025 314</p> <p>Le <i>Chief Privacy Officer (CPO)</i> de Colas est votre point de contact pour toute question concernant ce document.</p> <p>Vous pouvez lui adresser toute demande par courrier à l'adresse ci-dessus ou par e-mail à l'adresse suivante : dataprivacy@colas.com</p>
2	Pourquoi avez-vous besoin de mes données personnelles ?	<p>Nous utilisons vos données personnelles dans l'organisation de la Colas Team Cup et de sa communication auprès du grand public.</p> <p>Dans le cadre de votre accès au Site Colas Team Cup, nous utilisons vos données personnelles pour la gestion de votre compte utilisateur et consigner vos performances sportives.</p> <p>Nous pourrions être amenés à vous contacter par e-mail à l'adresse que vous aurez fournie lors de votre inscription afin de nous assurer de la complétude des saisies de vos résultats sportifs.</p> <p>Les données présentes sur le site concernant la composition des équipes et les résultats sportifs seront accessibles au grand public afin de faire la promotion de l'évènement.</p>
3	Sur quelle base légale utilisez-vous mes données personnelles ?	<p>Nous utilisons vos données sur la base de votre consentement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inscription s'accompagne de la signature de documents : charte/règlement de la compétition, décharge de responsabilité, autorisation d'exploitation de l'image des collaborateurs participants - Via l'accès au site web Colas Team Cup, en acceptant les conditions générales d'utilisation et en continuant votre navigation (acceptation des cookies) vous consentez au traitement de vos données personnelles dans les conditions indiquées dans cette politique.

4	Comment avez-vous collecté mes données ?	<p>Les données personnelles que nous traitons vous concernant sont :</p> <p>Celles que vous nous avez communiquées dans le cadre de la création ou de la modification de votre compte utilisateur et celles que vous aurez saisies pendant la compétition.</p>
5	Quelles catégories de données personnelles me concernant collectez-vous ?	<p>Nous traitons les catégories de données personnelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom, prénom (obligatoire) - Sexe (obligatoire) - Date de naissance (obligatoire) - Pays de rattachement (obligatoire) - Adresse email (obligatoire) – il s’agit de l’adresse email que vous fournissez lors de l’inscription. - Nom de l’établissement scolaire (obligatoire) - Justificatif de scolarité (obligatoire) - Numéro de téléphone portable (obligatoire) - Discipline pratiquée (obligatoire) - Performances (obligatoire) - Nom de l’équipe pour l’épreuve de football à 5 - Décharge de santé (obligatoire) - Image (photo, vidéo) (facultatif) - Adresse IP
6	Utilisez-vous un prestataire (sous-traitant) pour le traitement de mes données personnelles ?	<p>Colas utilise différentes solutions informatiques (dont des solutions cloud/SaaS), notamment les outils Microsoft 365 et ServiceNow ainsi que les services de Colas Digital Solutions, sa filiale IT dédiée. Vos données personnelles peuvent être traitées via ces outils ou prestataires.</p>
7	Transmettez-vous mes données personnelles à d’autres entités ?	<p>Nous n’utilisons pas vos données personnelles à des fins commerciales</p> <p>Vos données personnelles ne sont ni partagées, ni revendues à qui que ce soit.</p>
8	Avez-vous des données sensibles ¹ me concernant ?	<p>Nous ne collectons pas de données personnelles sensibles vous concernant.</p>

¹ Les **données sensibles** ou **particulières** sont :

9	Mes données personnelles sont-elles transférées en dehors de l'Union européenne ?	Nous ne transférons pas vos données personnelles en dehors de l'Union européenne.
10	Où sont stockées mes données ?	Vos données personnelles sont stockées dans l'Union européenne.
11	Combien de temps conservez-vous mes données personnelles ?	<p>Nous conservons vos données pendant la/les durée(s) détaillée(s) ci-dessous :</p> <p>a) La durée de la compétition (18 mois). Les données présentes sur le site sont ensuite détruites.</p> <p>b) Les listes de participants sont conservées sur une durée de quatre ans afin d'organiser les éditions suivantes.</p> <p>Le participant peut s'opposer à cette conservation post compétition en exerçant ses droits auprès du DPO COLAS, tel que mentionné au paragraphe 13.</p> <p>c) Logs de connexion : 18 mois.</p> <p>Colas est susceptible de conserver vos données personnelles pendant la durée nécessaire à l'exercice par Colas de ses droits devant les tribunaux en tant que demandeur ou en tant que défendeur (soit jusqu'à l'épuisement du délai de prescription).</p>
12	Mes données seront-elles utilisées pour effectuer des décisions automatisées ou un profilage ² ?	Non.
13	Quels sont mes droits concernant mes données personnelles ?	<p>En tant que personne physique, vous disposez des droits suivants :</p> <p>1. Droit d'accès à vos données ;</p> <p>C'est-à-dire que vous pouvez nous demander directement :</p>

- Les données personnelles qui relèvent de l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, les données personnelles génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données personnelles concernant la santé ou les données personnelles concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique ; **et**
- Les données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions.

² Le **profilage** concerne : toute forme de traitement automatisé de données à caractère personnel consistant à utiliser ces données à caractère personnel pour évaluer certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour analyser ou prédire des éléments concernant le rendement au travail, la situation économique, la santé, les préférences personnelles, les intérêts, la fiabilité, le comportement, la localisation ou les déplacements de cette personne physique.

		<ul style="list-style-type: none"> - si nous détenons des informations personnelles vous concernant ; et - que l'on vous communique l'intégralité de ces données personnelles. <p>Ce droit d'accès vous permet de contrôler l'exactitude des données et, au besoin, de nous demander de les rectifier ou de les effacer, si elles sont inexactes ou périmées.</p> <p>2. Droit de rectification de vos données.</p> <p>Vous pouvez nous demander de rectifier des informations inexactes vous concernant.</p> <p>Ce droit vous permet d'éviter que nous ne diffusions ou traitions des informations incorrectes vous concernant.</p> <p>3. Droit de suppression de vos données</p> <p>4. Droit de vous opposer au traitement de vos données</p> <p>Vous pouvez vous opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données vous concernant soient diffusées, transmises ou conservées.</p> <p>5. Droit de limiter le traitement de vos données</p> <p>Ce droit vous permet de demander à ce que seules les données nécessaires au responsable de traitement ne soient traitées.</p> <p>6. Droit à la portabilité de vos données</p> <p>Vous avez la possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format ouvert et lisible par machine (format électronique).</p> <p>Vos données pourront ainsi être stockées ou transmises facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation.</p> <p>7. Droit de retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données (si vos données sont traitées sur la base de votre consentement) ;</p> <p>8. Droits post-mortem</p> <p>Vous avez la possibilité de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès, concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données. Vous pouvez modifier ou révoquer vos directives concernant le sort de vos données à tout moment.</p>
--	--	---

		<p>NB : Ces droits ne sont pas absolus : vous pouvez les exercer dans le cadre légal prévu et dans les limites de ces droits.</p> <p>Dans certains cas nous ne pourrions pas répondre favorablement à votre demande (obligation légale, respect de nos engagements envers vous, etc.). Si c'est le cas, nous vous communiquerons la ou les raisons de ce refus.</p> <p>Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits</p>
14	Que se passera-t-il si je m'oppose au traitement de mes données personnelles ou si je retire mon consentement ?	<p>Si vous retirez votre consentement, que vous demandez la suppression des informations vous concernant ou si vous vous opposez au traitement vous ne pourrez plus bénéficier des accès au site Colas Team Cup et poursuivre votre participation à la compétition.</p> <p>NB : Ces droits ne sont pas absolus. Dans certains cas nous ne pourrions pas répondre favorablement à votre demande (obligation légale, respect de nos engagements envers vous, ...). Dans un tel cas, nous vous communiquerons la ou les raisons de ce refus.</p>
15	Comment exercer mes droits et qui dois-je contacter ?	<p>➤ Pour exercer vos droits, merci de contacter le <i>Chief Privacy Officer</i> (CPO) de Colas :</p> <p style="text-align: center;">Colas – A l'attention du CPO 1 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, France ou dataprivacy@colas.com</p> <p>➤ En cas de difficultés vous pouvez aussi effectuer une réclamation auprès des autorités de supervision compétentes.</p> <p>En France, l'autorité compétente est la CNIL (https://www.cnil.fr/fr/agir)</p>